



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

dossier n° PC 045 006 22 00023

date de dépôt : 13 juillet 2022

demandeur : GDSOL 131, représenté par  
Monsieur BOUR Daniel

pour : construction d'un parc photovoltaïque au  
sol

adresse terrain : Le Clou, à Ardon (45160)

DDT/SUADT/Pôle urbanisme  
131 FAUBOURG BANNIER  
45042 ORLEANS  
Affaire suivie par :  
Pascale BESNARD  
02 38 52 46 49  
pascale.besnard@loiret.gouv.fr

**P.E.T.R. Forêt d'Orléans-Loire-Sologne**  
**Place du Grand Cloître**  
**45150 JARGEAU**

Recommandé avec AR N° 1A 492 968 9065 3

## **CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET GROUPEMENTS INTERESSES**

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver le courrier correspondant à la demande d'avis pour le dossier de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol situé à Ardon.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boîte mail sur ce sujet.

**Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.**

**En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.**

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 29 novembre 2023

L'adjointe au responsable du pôle urbanisme,

Pascale BESNARD

**PRÉFECTURE - DDT du LOIRET**

6 FEV. 2024

**AVIS RÉPUTÉ  
FAVORABLE LE :**

En provenance de :

~~Préfecture de Dordogne  
Mairie de Dordogne  
Mairie de Dordogne  
Mairie de Dordogne~~

892 V4-H12 BL 603520 PT-03/23

Présenté / Avisé le : 5 / 12 / 23

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

Le titulaire du colis qui ne souscrit pas l'option de suivi par courrier électronique ne peut pas signer électroniquement.

Arrivé au  
SuADT  
le 11 DEC. 2023



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RECEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 192 968 9065 3



PC OUS006 2200023 / FR / Convité à



Préfecture du Lot-et-Garonne  
Direction Départementale des Territoires  
et d'Aménagement  
et Développement du Territoire  
161, rue de Bourgoigne  
49042 ORLÉANS Cedex 2

